

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

**DELIBERATION BUREAU DU 13 JANVIER 2025 – MORBIHAN HABITAT**

Le **13/01/2025 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 03/01/2025.

<b>Membres présents :</b> M Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE (ne vote pas les points 29 et 31) Mme Marie-Hélène HERRY M David ROBO (vote jusqu'au point n° 31 inclus) Mme Yolande HANVIC <b>Membre excusé ayant donné pouvoir :</b> M TOULMINET (pouvoir à M BOUTRUCHE – ne vote pas les points 29 et 31) <b>Membre excusé :</b> M Pierre GUEGAN	<b>DELIBERATION N°30.BU-2024-01-13</b>	<b>Groupe</b>  113-576
	<b>LOCMIQUELIC</b>  Résidence le Glouahec	Prise en charge de la vacance locative d'une chambre au sein de l'EHPAD le Glouahec

Délibération du Conseil d'administration du 11 décembre 2024	Vote du budget pour l'année 2025
Délibération du Conseil d'administration du 11 décembre 2024	Calcul des redevances des établissements pour l'année 2025

L'EHPAD le Glouahec constitué de 62 chambres est exploité depuis 1971.

Le CCAS a souhaité, lors du départ du résident de la chambre 131 courant juillet 2024, effectuer la réfection du revêtement mural. L'agent technique a alors constaté, lors du retrait du papier peint, la présence d'une fine couche de polystyrène.

Le retrait de ce type de matériau, interdit, va nécessiter l'établissement d'un RAAT (Repérage d'amiante avant travaux/présence confirmée au sein de cet établissement lors d'un précédent RAAT) et par conséquent l'intervention d'une entreprise habilitée.

Le CCAS nous a donc sollicité pour une prise en charge de la vacance locative de cette chambre le temps de la réalisation des travaux.

Au 31/12/2024, le coût de la vacance sur la partie redevance immobilière s'élève à la somme de : 1120.57€.

La redevance prévisionnelle sur l'année 2025 est de 172 357,65 €

Nous proposons donc de prendre en charge la vacance locative de la chambre 131 jusqu'à la réalisation des travaux de retrait du polystyrène, de désamiantage et de la pose du nouveau revêtement mural.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- accepte de prendre en charge la vacance locative de la chambre 131. Le coût de cette vacance sera déduit du montant de la redevance 2025.



*Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025*

